VOLKSWIND

Volkswind France

Centre régional de Tours
25, rue du Général Mocquery
37550 Saint-Avertin
02 47 54 27 44

Vos contacts privilégiés

Sébastien KORUS
Responsable Centre Régional d'Amiens
06 81 21 13 92
sebastien.korus@volkswind.com

Nicolas MARTEAU
Chef de projets
02 47 54 27 44
nicolas.marteau@volkswind.com

www.volkswind.fr

Imprimé par Volkswind France
Crédits photos Volkswind France

L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

Le saviez-vous ?

- **En 2035, l'éolien devrait représenter 21% de notre production électrique.** *(Source : Projection RTE scénario A « accélération réussie »)*
- **L'éolien est la 2nde source d'énergie renouvelable électrique après l'hydraulique, et la 3ème source de production d'électricité en France.** *(Source : RTE)*
- **L'éolien représente en 10% de la production électrique en France.** *(Source : RTE, bilan électrique 2023)*
- **+135 GW minimum** Au minimum 135 GW de puissance installée des filières éoliennes (mer et terrestre) et solaire en 2050, contre 37 GW en 2022. *(Source : RTE)*

En quoi l'éolien est essentiel en France ?

Une composante clé de notre bouquet électrique

Avec les autres énergies renouvelables (hydraulique, solaire, méthanisation) et les centrales nucléaires, l'énergie éolienne contribue à sécuriser la production d'électricité du pays. La diversification du mix énergétique est un facteur de sécurité : nous ne dépendons pas d'une seule énergie.

L'éolien favorise notre indépendance énergétique et la stabilisation des prix. Contrairement aux centrales thermiques à combustibles nucléaire ou fossile (gaz, fioul, charbon), nul besoin d'importer du combustible pour faire fonctionner une éolienne.

Objectifs

En France, l'objectif est d'installer **34,7 GW** d'éolienne terrestre d'ici 2028. Au 31 décembre 2023, **22 GW** ont été installés

En région Hauts-de-France, d'ici 2030 l'objectif définit par le SRADDET est d'atteindre **7,5 GW**. En 2023, la puissance éolienne installée était d'environ **6,4 GW** :

VOLKSWIND EN BREF

Volkswind France est une entreprise pionnière, experte du développement, de la construction et de l'exploitation de parcs éoliens en France. Elle s'appuie sur la puissance d'Axpo, sa société mère, qui est présente dans le secteur de l'énergie depuis plus de 100 ans.
Volkswind France a été fondée en 2001. Elle a depuis construit plus 71 parcs éoliens, représentant une puissance installée de plus de 1,2 GW. L'entreprise compte plus de 120 collaborateurs répartis sur toute la France. Elle travaille étroitement avec toutes les parties prenantes et porte une attention particulière à la concertation et l'intégration locale. Grâce à sa détermination et son expertise, Volkswind demeure une référence du secteur éolien. Elle est depuis 2017, leader des appels d'offres éoliens en France. Elle contribue ainsi à la production d'une électricité verte et compétitive tout en respectant l'environnement.

BULLETIN D'INFORMATION

FERME ÉOLIENNE DU Grand Cerisier

VOLKSWIND
Axpo Group

Juin 2025

N°1

ÉDITO

VOLKSWIND France a le plaisir de vous faire parvenir un bulletin d'information dans le cadre d'un nouveau projet éolien que notre société développe sur la commune de Hauteville.
C'est l'occasion pour nous de vous présenter notre activité, aborder les avantages de l'énergie éolienne et vous donner les premiers éléments d'information. Un projet éolien ne se limite pas à l'implantation des éoliennes, c'est une démarche plus large de transition énergétique et de participation citoyenne en cohérence avec les besoins du territoire.

En accord avec la municipalité de Hauteville, nous vous proposons **une exposition le 26 juin 2025 de 9h à 17h** dans la salle des fêtes à coté de la mairie. Cette exposition sera l'occasion de vous présenter les éléments du projet, le calendrier prévisionnel et l'éventail des aides et partenariats possibles avec les riverains du projet. Ce temps d'échange permettra aussi de répondre à vos questions.

Nicolas MARTEAU
Chef de projets

Retrouvez toutes les informations du projet sur

https://ferme-eolienne-grand-cerisier.fr

ACTUALITÉS DU PARC

Exposition

Rendez- vous le 26 juin 2025 de 9h à 17h dans la salle des fêtes pour une exposition sur le projet de la Ferme éolienne du Grand Cerisier.

Évènement

Un comité de projet aura lieu le 25 juin 2025 à 18h30. Il a pour but de présenter aux maires des communes dans un rayon de 6km (sur invitation) les éléments du dossier.

12,6 MW puissance du projet

3 éoliennes

13 100 Habitants alimentés

29,2 GWh production électrique estimée

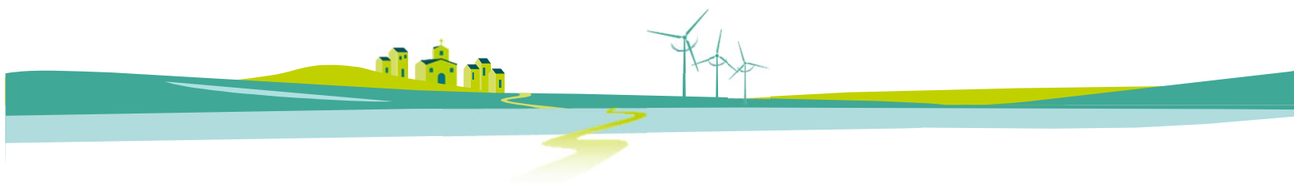

PRÉSENTATION DU PROJET

Implantation

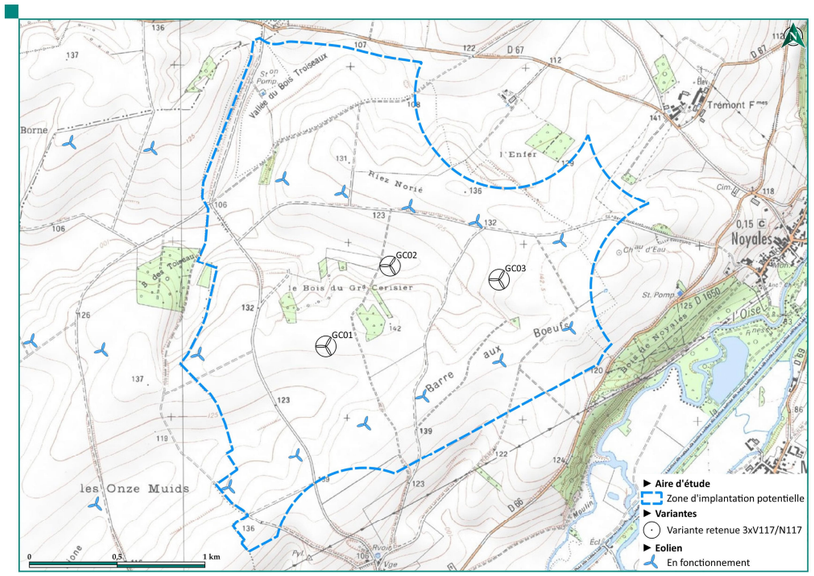

- Permet un éloignement **à plus de 1 000 mètres** des habitations (réglementation minimale de 500 m).
- Extension des parcs existants (Hauteville 1 et 2)
- S'insère dans un contexte éolien existant et évite le mitage.
- Est issue de **l'étude de plusieurs variantes** à partir d'un potentiel maximal de 6 éoliennes.
- La variante d'implantation retenue comporte **3 éoliennes** avec une plage de puissance comprise entre **3,6 et 4,2** MW, soit une puissance totale du parc de **10,8 à 12,6 MW.**

Focus

Les différentes études menées ont permis de développer une optimisation du parc éolien efficace en termes de production électrique tout en respectant les enjeux du territoire.

Bénéfices du parc éolien

104

Emplois créés
En équivalent temps pleins à l'échelle nationale, dont 33 dans l'Aisne l'année de la construction.

107 000€

De retombées fiscales
Par an estimées pour le bloc communal (sur la base de 12,6 MW).

16 819

Tonnes de CO2 évitées
Hypothèse basse où cette production éolienne se substitue uniquement au mix électrique français (23 g CO2/kWh)

LES ÉTUDES

Environnementale

Le bureau d'études Envol Environnement a été missionné en 2022 pour la réalisation de l'expertise environnementale sur la zone de projet.

Ce dossier vise à étudier l'ensemble de la Faune et la Flore constitutive du site durant une période minimale d'un an, permettant de couvrir l'ensemble des cycles naturels des différentes espèces.

Une fois cet état initial réalisé, il constitue un socle de connaissances écologiques primordiales afin d'étudier et de proposer un projet éolien en équilibre avec son environnement. Les enjeux identifiés sur le site d'étude se concentrent principalement autour des haies et boisements.
L'implantation optimale permet de s'éloigner de ces habitats à enjeux.

Durant l'exploitation du parc éolien, et sous le contrôle d'un inspecteur des installations classées ICPE, des suivis seront réalisés afin de s'assurer que le parc fonctionne dans le respect de la biodiversité locale.

Paysagère

Le cabinet d'études ATER travaille depuis janvier 2023 à la réalisation du volet paysager de l'étude. Ce volet se compose de trois parties :
Pour commencer, l'état initial vise à comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien.
En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet.

S'en suit l'évaluation de la meilleure implantation des éoliennes. Différents scénarios sont comparés afin d'étudier l'implantation la plus adaptée au territoire.
Enfin, à partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont étudiés afin d'analyser le rendu du projet sur le paysage. Une série de mesures est ensuite préconisée dans le but de participer à l'intégration du parc éolien.

Acoustique

Le cabinet Erea est en charge du volet acoustique du projet. Pour cela, un expert est intervenu sur site pour réaliser des mesures sans les éoliennes, afin de déterminer le volume sonore existant.

Il modélise ensuite la diffusion acoustique depuis chaque éolienne afin de s'assurer que le niveau perçu au niveau des habitations respecte la réglementation française, qui est à ce propos, la plus stricte en Europe. (+5 dB le jour ; +3 dB la nuit).

Après construction des éoliennes, l'acousticien viendra faire de nouvelles mesures afin de vérifier que le parc éolien respecte la réglementation, auquel cas des mesures de bridages seront proposées. Ce suivi sera également transmis à l'inspecteur des installations classées ICPE pour contrôle.

PRÉFAISABILITÉ — 2021

- Analyse des contraintes
- Information aux mairies du potentiel de la zone
- Études de préfaisabilité

CONCEPTION — 2022-2025

- Expertises naturalistes, paysagères et acoustiques
- Compilation des résultats

INSTRUCTION — 2025-2026

- Demande d'Autorisation Environnementale
- Enquête Publique
- Arrêté Préfectoral d'autorisation

CONSTRUCTION — 2027

- Demande de raccordement électrique
- Contrat d'achat d'électricité
- Étude des accès
- Étude de sol
- Financement

EXPLOITATION — 2027-2047

- Production électrique
- Maintenance
- Visite du parc pour le public
- Mesures de réception acoustique
- Suivi environnemental du parc

DÉMANTELEMENT — 2047 ou +

- Remise en état du site